

Inscriptions scolaires

Rentrée 2023-2024

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Les inscriptions à l'école maternelle vont débiter.

Votre enfant sera accueilli l'année de ses trois ans (né en 2020). Il fera sa première rentrée en septembre prochain.

Du mercredi 1er Février au vendredi 24 février 2023 vous devez l'inscrire, d'abord en mairie.

<u>Les dates d'inscription en mairie et retraits de formulaires :</u>	<u>Les dates d'inscription en mairie et retraits de formulaires :</u>		
Mercredi 1 ^{er} février 2023	de 14h00 à 19h00	Lundi 13 février 2023	de 14h00 à 17h00
Jeudi 02 février 2023	de 08h00 à 12h00	Mardi 14 février 2023	de 08h00 à 12h00
Vendredi 03 février 2023	de 14h00 à 17h00	Mercredi 15 février 2023	de 14h00 à 19h00
Lundi 06 février 2023	de 14h00 à 17h00	Jeudi 16 février 2023	de 08h00 à 12h00
Mardi 07 février 2023	de 08h00 à 12h00	Vendredi 17 février 2023	de 14h00 à 17h00
Mercredi 08 février 2023	de 14h00 à 19h00	Lundi 20 février 2023	de 14h00 à 17h00
Jeudi 09 février 2023	de 08h00 à 12h00	Mardi 21 février 2023	de 08h00 à 12h00
Vendredi 10 février 2023	de 14h00 à 17h00	Mercredi 22 février 2023	de 14h00 à 19h00
		Jeudi 23 février 2023	de 08h00 à 12h00
		Vendredi 24 février 2023	de 14h00 à 17h00

Munissez-vous, avant de vous rendre à la mairie :

- ✓ de votre livret de famille,
- ✓ d'un justificatif de domicile,
- ✓ d'un document ou carnet de vaccination attestant que **votre enfant est à jour dans ses vaccinations obligatoires** pour son âge,
- ✓ d'un document de radiation si vous venez d'une autre commune ou avez déménagé.

La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription sur lequel est indiquée l'école maternelle dans laquelle votre enfant sera affecté.

Vous devrez ensuite vous présenter auprès du directeur ou de la directrice de l'établissement, afin que son inscription devienne définitive.

Pour cela, vous devrez lui présenter les mêmes documents qu'à la mairie ainsi que votre certificat d'inscription (délivré par la mairie).

Ces démarches sont nécessaires pour la première inscription à la maternelle.

Les réponses à vos questions :

Mr Fernand Costa : 07.76.72.65.10

periscolaire@mairie-marange-silvange.fr